



17 Mars 2020

COMMUNIQUÉ PUBLIC

# LA RÉPONSE DE L'ERGOTHERAPIE FACE A LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a un impact profond sur les vies, la santé et le bien-être des individus, des familles et des communautés à travers le monde.

En ergothérapie, les occupations sont définies comme les activités quotidiennes que les personnes pratiquent, au sein de leurs familles et de leurs communautés pour occuper leur temps et donner du sens à la vie. Les occupations comprennent les activités que les personnes ont besoin de faire, celles qu'elles veulent faire et celles qu'elles sont supposées faire . La justice occupationnelle est le respect du droit des personnes à s'impliquer dans les occupations dont elles ont besoin pour survivre, qu'elles considèrent comme significatives, et qui contribuent positivement à leur bien-être personnel ainsi que celui de leurs communautés .

En tant que profession, nous reconnaissons les conséquences et les changements concernant la possibilité de réalisation des occupations compte tenu de la pandémie de COVID-19. Ceux-ci comprennent (mais ne se résument pas à) : l'accessibilité aux ressources, la réalisation des activités de la vie quotidienne, la communication, les déplacements, l'isolement social, l'éloignement géographique, la santé mentale et le bien-être. Les ergothérapeutes comprennent le besoin fondamental de recourir à des mesures de contrôle de l'infection combiné au besoin d'assurer un bon état psychologique, une bonne santé mentale et endurance afin de protéger la santé.

Les ergothérapeutes continueront à travailler avec les différents acteurs pour le développement de stratégies facilitatrices afin d'accéder aux occupations. Ces stratégies comprennent (mais ne se résument pas à) : l'individu, la famille, la communauté, l'adaptation sociale et environnementale, la santé mentale , les aides techniques/technologiques et le télésoin .

En tant qu'organisation mondiale pour la profession d'ergothérapeute, la fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT) participe aux réunions, briefings et au développement de stratégies auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Plus d'informations concernant l'ergothérapie sont disponibles sur le site de la WFOT <https://wfot.org/about-occupational-therapy>.

## Références

- 1 Définition de l'Ergothérapie <https://wfot.org/about-occupational-therapy>
- 2 Communiqué – Ergothérapie et droit de l'Homme <https://www.wfot.org/resources/occupational-therapy-and-human-rights>
- 3 Communiqué – Ergothérapie et Santé Mentale <https://www.wfot.org/resources/occupational-therapy-and-mental-health>
- 4 Communiqué – Ergothérapie et aides techniques/technologiques <https://www.wfot.org/resources/occupational-therapy-and-assistive-technology>
- 5 Communiqué – Ergothérapie et télésoin <https://www.wfot.org/resources/telehealth>

Traduction : Cheryne Chabbah, France